



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 28 avril 2021

Le manque de préparation à la pandémie et les mauvaises pratiques de lutte contre les infections en soins de longue durée ont ajouté aux répercussions de la COVID-19 : Vérificatrice générale

(TORONTO) Aucune obligation de se préparer à une pandémie, conjuguée à des faiblesses de longue date et non résolues dans le contrôle et la prévention des infections dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario ont contribué aux répercussions tragiques de la COVID-19 sur les résidents des foyers de soins de longue durée, a conclu la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son rapport spécial sur la préparation et l'intervention en soins de longue durée liées à la COVID-19.

« Malgré des observations et des recommandations très précises sur la préparation à de futures épidémies semblables au SRAS de la part de notre Bureau et d'autres intervenants, les mesures prises au fil des ans ont été insuffisantes pour nous assurer d'être mieux préparés en tant que province – et les foyers de soins de longue durée de l'Ontario ont été parmi les premiers touchés », a déclaré M^{me} Lysyk après la publication du rapport aujourd'hui. » Malheureusement, ni le ministère des Soins de longue durée, ni le secteur des soins de longue durée n'étaient en mesure, préparés ou outillés pour régler efficacement et rapidement les problèmes engendrés par la pandémie.

L'audit a révélé que les foyers de soins de longue durée étaient mal préparés pour prévenir ou réduire au minimum les éclosions de COVID-19 en raison de pénuries chroniques de personnel et de pratiques incohérentes en matière de prévention et de contrôle des infections avant la COVID-19. De plus, de nombreux résidents se trouvaient dans des chambres de trois ou quatre occupants, dans des foyers qui n'avaient pas encore été obligés de se réaménager selon la norme d'un ou deux occupants établie par la province en 1999. L'audit a révélé que les foyers comptant plus de deux résidents par chambre avaient tendance à subir des éclosions plus graves.

L'audit, qui comporte 16 recommandations, note également que le secteur des soins de longue durée est essentiellement isolé des autres établissements du secteur de la santé. Le rapport souligne que de nombreux foyers n'ont pas pu s'inspirer de l'expertise en dotation et en prévention et contrôle des infections des hôpitaux et des bureaux de santé publique au moment où ils en avaient le plus besoin.

« Au cours des derniers mois, un certain nombre d'engagements ont été pris par le gouvernement pour améliorer les soins de longue durée. Cette mesure, ainsi que l'attention soutenue accordée à nos recommandations, contribueraient grandement à faire en sorte que les aînés vivant dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario bénéficient de la dignité, de la sécurité et du confort bien mérités, qui sont clairement prévus dans la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* », a déclaré M^{me} Lysyk.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(647) 267-9263

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.

Contexte et autres constatations

Préparation et intervention en cas de pandémie en soins de longue durée examine les réactions de la province et du secteur des soins de longue durée à la COVID-19 depuis la détection du virus en Ontario de janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le présent chapitre s'inscrit dans une série d'audits préparés par notre Bureau au sujet des mesures prises par la province en réponse à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les chapitres 1 à 3 ont été publiés en novembre 2020.

- Les foyers de soins de longue durée n'ont pas été tenus de se préparer à une pandémie dans le cadre de leur planification d'urgence. Le règlement 79/10 renferme une liste des urgences auxquelles ils doivent se préparer, mais les pandémies n'y figurent pas.
- Les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) n'étaient pas pratiquées, comprises et inspectées de façon uniforme dans les foyers même avant la pandémie de la COVID-19. L'expertise dans ce domaine réside dans les hôpitaux et les bureaux de santé publique, mais étant donné la structure du système de soins de santé de l'Ontario et l'absence d'ententes avec ces établissements, de nombreux foyers ne pouvaient bénéficier de leur expertise en matière d'éclosions de maladies infectieuses lors de la vague initiale de la pandémie.
- La directive de la médecin hygiéniste en chef dans le but de contenir la propagation de la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée était souvent nébuleuse lors de la première vague de la pandémie, et laissait initialement à la direction des foyers de soins de longue durée le soin de décider des mesures à prendre, comme les règles concernant les déplacements des résidents à l'extérieur des foyers, et le personnel qui travaillait à plusieurs endroits.
- En empêchant les proches aidants de se rendre dans les foyers et de participer aux soins de leurs proches, on a éliminé une source précieuse de fournisseurs de soins, ce qui a contribué à la détérioration de la santé mentale et physique des résidents.
- Un manque d'espace a empêché les foyers d'isoler efficacement les résidents atteints de la COVID-19, mais le Ministère n'a fourni aucune directive sur les solutions de rechange hors site.
- Le transfert des patients désignés comme nécessitant un autre niveau de soins (ANS) des hôpitaux aux foyers de soins de longue durée a contribué à l'engorgement des foyers, dont la capacité atteignait 98 % dans certains cas.
- En 2018, le Ministère a décidé d'interrompre les inspections globales proactives uniquement pour régler un arriéré croissant de plaintes et de rapports d'incidents critiques.
- Bien que le non respect par les foyers de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* et de son règlement demeure un problème, y compris la non conformité aux exigences de prévention des infections, le Ministère a choisi de ne pas imposer d'amendes ou de pénalités.
- Le Ministère n'a pas effectué d'inspections sur place dans les foyers pendant deux mois au cours de la pandémie de COVID-19 parce que des préoccupations concernant la sécurité des inspecteurs ont été soulevées.